

**SICAV PLUS**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 57.449.430, un actif net de D : 57.413.506 et un bénéfice de la période de D : 1.667.820.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 22 Juillet 2025

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	34 479 406	362 886	12 331 140
Actions et droits rattachés		5 521 724	47	314 235
Obligations et valeurs assimilées		27 130 432	337 989	10 884 697
Tires des Organismes de Placement Collectif		1 827 249	24 850	1 132 208
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		22 293 668	205 289	11 118 570
Placements monétaires	5	22 293 668	205 289	11 118 570
<b>Créances d'exploitation</b>	6	676 355	235	85 988
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>57 449 430</b>	<b>568 411</b>	<b>23 535 699</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	26 928	785	10 817
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	8 996	739	2 935
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>35 924</b>	<b>1 524</b>	<b>13 753</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	55 723 581	556 732	22 485 313
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 689 925	10 155	1 036 633
<b>ACTIF NET</b>		<b>57 413 506</b>	<b>566 887</b>	<b>23 521 946</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>57 449 430</b>	<b>568 411</b>	<b>23 535 699</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

*Note 2* Période du 01/04/2025 au 30/06/2025 Période du 01/01/2025 au 30/06/2025 Période du 01/04/2024 au 30/06/2024 Période du 01/01/2024 au 30/06/2024 Année 2024

<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	601 254	829 384	3 842	7 915	72 132
Revenus des actions		150 445	150 445	4	4	2 453
Revenus des obligations et valeurs assimilées		450 809	678 939	3 838	7 911	69 679
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	266 584	642 963	2 659	4 996	18 083
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	106 770	345 252	-	-	141 824
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		974 607	1 817 600	6 501	12 911	232 039
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(80 308)	(158 525)	(1 551)	(3 078)	(21 568)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		894 299	1 659 074	4 950	9 833	210 471
<b>Autres charges</b>	14	(18 732)	(37 656)	(193)	(443)	(7 593)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		(126)	(248)	(100)	(150)	(600)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		875 441	1 621 170	4 657	9 240	202 278
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		65 020	68 755	1 368	915	834 355
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		940 461	1 689 925	6 025	10 155	1 036 633
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(65 020)	(68 755)	(1 368)	(915)	(834 355)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre</b>		386 799	977 219	(1 799)	(5 681)	9 544
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		409 580	414 814	2 909	7 682	10 800
<b>Frais de négociation de titres</b>		(4 000)	(8 385)	-	-	(273)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		1 667 820	3 004 817	5 766	11 240	222 348

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	1 667 820	3 004 817	5 766	11 240	222 348
Résultat d'exploitation	875 441	1 621 170	4 657	9 240	202 278
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	386 799	977 219	(1 799)	(5 681)	9 544
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	409 580	414 814	2 909	7 682	10 800
Frais de négociation de titres	(4 000)	(8 385)	-	-	(273)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	1 956 900	30 886 742	99 993	(10 338)	22 733 613
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	13 862 658	54 007 031	628 214	1 068 358	26 294 011
- Régularisation des sommes non distribuables	2 819 305	2 852 643	38 259	38 356	1 450 639
- Régularisation des sommes distribuables	(1 555 146)	496 261	(8 509)	7 110	1 045 639
<b>Rachats</b>					
- Capital	(12 123 698)	(24 593 234)	(533 213)	(1 079 474)	(5 559 136)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 390 500)	(1 448 452)	(38 300)	(38 493)	(286 256)
- Régularisation des sommes distribuables	344 282	(427 506)	13 541	(6 195)	(211 285)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>3 624 719</b>	<b>33 891 560</b>	<b>105 760</b>	<b>902</b>	<b>22 955 961</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	53 788 786	23 521 946	461 127	565 985	565 985
En fin de période	57 413 506	57 413 506	566 887	566 887	23 521 946
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	687 634	308 246	6 387	7 924	7 924
En fin de période	711 473	711 473	7 763	7 763	308 246
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>80,697</b>	<b>80,697</b>	<b>73,024</b>	<b>73,024</b>	<b>76,309</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,16%</b>	<b>5,75%</b>	<b>1,14%</b>	<b>2,24%</b>	<b>6,84%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2025

### *NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE*

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### *NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS*

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### *NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES*

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2025.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025, à D : 34.479.406 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>4 535 934</b>	<b>5 521 724</b>	<b>9,62%</b>
TN0007300015	ARTES	65 498	642 806	615 419	1,07%
TN0007670011	DELICE HOLDING	47 941	876 311	1 102 164	1,92%
TN0007510019	LAND'OR	23 456	245 870	257 969	0,45%
TN0007620016	MPBS	70 302	705 372	953 084	1,66%
TN0005700018	PGH	26 335	402 925	404 743	0,70%
TN0007610017	SAH	10 500	111 277	131 638	0,23%
TN0006060016	STAR	5 197	866 483	1 013 415	1,77%
TN0002100907	TUNISIE LEASING	35 497	684 892	1 043 292	1,82%
			<b>5 521 724</b>		
	<b>Tires des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>1 820 556</b>	<b>1 827 249</b>	<b>3,18%</b>
TN3A42G7RE72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	250	1 520 510	1 507 864	2,63%
	FCP SMART TRAKER FUND	262	300 047	319 385	0,56%
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>25 803 208</b>	<b>27 130 432</b>	<b>47,25%</b>
	<b>Obligations des sociétés</b>		<b>7 141 308</b>	<b>7 235 659</b>	<b>12,60%</b>
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	32 000	33 703	0,06%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	7 200	7 585	0,01%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 070 323	3,61%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 608	1 744	0,00%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	18 000	18 662	0,03%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	43 238	0,08%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	50 000	5 000 000	5 016 767	8,74%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	25 000	25 400	0,04%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	17 500	18 237	0,03%
	<b>Emprunts national</b>		<b>18 570 000</b>	<b>19 793 841</b>	<b>34,48%</b>
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	15 000	1 500 000	1 569 677	2,73%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	70 000	7 000 000	7 316 001	12,74%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	700	70 000	75 900	0,13%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 832 263	18,87%
	<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>91 900</b>	<b>100 931</b>	<b>0,18%</b>
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	100 931	0,18%
	<b>Total</b>		<b>32 159 699</b>	<b>34 479 406</b>	<b>60,05%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>60,02%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 22.293.668 contre D : 205.289 au 30.06.2024, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
	<b>Dépôt à vue</b>		<b>2 339 168</b>	<b>2 342 921</b>	<b>4,08%</b>
	Amen bank pasteur		2 339 168	2 342 921	4,08%
	<b>Certificats de dépôt</b>		<b>14 850 399</b>	<b>14 935 765</b>	<b>26,01%</b>
TN6D3Z4NUGI5	Certificat de dépôt BNA au 29/07/2025 au taux de 8,91% pour 90 jours	4 000 000	3 930 273	3 978 307	6,93%
TNVVFXSHUMO6	Certificat de dépôt BH au 06/08/2025 au taux de 9,25% pour 90 jours	1 500 000	1 472 877	1 489 151	2,59%
TNJ7P27OPH24	Certificat de dépôt QNB au 04/07/2025 au taux de 8,70% pour 30 jours	1 000 000	994 242	999 424	1,74%
TNJTKJVYJ614	Certificat de dépôt BIAT au 04/07/2025 au taux de 8,50% pour 30 jours	1 000 000	994 373	999 437	1,74%
TN4HNNQN5FI6	Certificat de dépôt BT au 01/07/2025 au taux de 8,50% pour 20 jours	1 500 000	1 494 360	1 500 000	2,61%
TNSC415UIN37	Certificat de dépôt BIAT au 09/07/2025 au taux de 8,50% pour 20 jours	500 000	498 120	499 248	0,87%
TN7ZVKPRWAO6	Certificat de dépôt BT au 23/07/2025 au taux de 8,50% pour 30 jours	500 000	497 187	497 937	0,87%
TNRCK1AHLCT2	Certificat de dépôt QNB au 02/09/2025 au taux de 8,70% pour 70 jours	500 000	493 346	494 011	0,86%
TN3EMBU92DT2	Certificat de dépôt BT au 15/07/2025 au taux de 8,50% pour 20 jours	500 000	498 120	498 684	0,87%
TNDIWFBSQL7	Certificat de dépôt BIAT au 15/07/2025 au taux de 8,50% pour 20 jours	500 000	498 120	498 684	0,87%
TNG0HF2HSA17	Certificat de dépôt BT au 17/07/2025 au taux de 8,50% pour 20 jours	500 000	498 120	498 496	0,87%
TNDWB7MKSOA1	Certificat de dépôt BIAT au 06/08/2025 au taux de 8,50% pour 40 jours	1 000 000	992 515	993 264	1,73%
TNWLTF4RDU01	Certificat de dépôt BIAT au 30/07/2025 au taux de 8,50% pour 30 jours	1 000 000	994 373	994 561	1,73%
TNH7IXRMDIB8	Certificat de dépôt BT au 30/07/2025 au taux de 8,50% pour 30 jours	1 000 000	994 373	994 561	1,73%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>5 000 272</b>	<b>5 014 983</b>	<b>8,73%</b>
	Pension livrée BIAT au 07/07/2025 ( 21 jours) au taux de 8,50%		1 500 048	1 505 361	2,62%
	Pension livrée BIAT au 15/07/2025 ( 33 jours) au taux de 8,50%		1 700 048	1 707 675	2,97%
	Pension livrée BIAT au 14/08/2025 ( 45 jours) au taux de 8,50%		350 050	350 132	0,61%
	Pension livrée BIAT au 21/07/2025 ( 24 jours) au taux de 8,50%		1 000 036	1 000 981	1,74%
	Pension livrée BIAT au 24/07/2025 ( 30 jours) au taux de 8,50%		450 090	450 834	0,79%
	<b>Total général</b>		<b>22 189 840</b>	<b>22 293 668</b>	<b>38,83%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>38,81%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 676.355 contre D : 235 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	676 353	-	85 986
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	0	0	0
Autres Créances d'Exploitation	2	235	2
<b>Total</b>	<b>676 355</b>	<b>235</b>	<b>85 988</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30.06.2025 à D : 26.928 contre D : 785 au 30.06.2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	13 464	-	5 409
Distributeur	13 464	785	5 409
<b>Total</b>	<b>26 928</b>	<b>785</b>	<b>10 817</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2025 à D : 8.996 contre D : 739 au 30.06.2024, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4 526	46	1 817
Retenues à la source à payer	2 712	49	396
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	438	-
TCL	1 510	6	322
Contribution sociale de solidarité	248	199	400
<b>Total</b>	<b>8 996</b>	<b>739</b>	<b>2 935</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2025, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2024</u>			
Montant			22 485 313
Nombre de titres			308 246
Nombre d'actionnaires			694
<u>Souscriptions réalisées</u>			
Montant			54 007 031
Nombre de titres émis			740 370
Nombre d'actionnaires nouveaux			138
<u>Rachats effectués</u>			
Montant			(24 593 213)
Nombre de titres rachetés			(337 143)
Nombre d'actionnaires sortants			(74)
<u>Autres mouvements</u>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			977 219
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres			414 814
Régularisation des sommes non distribuables			48 136
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)		1 036 633
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital			1 356 055
Frais de négociation de titres			(8 385)
<u>Capital au 30-06-2025</u>			
Montant			55 723 581
Nombre de titres			711 473
Nombre d'actionnaires			758

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2025.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 601.254 , pour la période allant du 01.04 au 30.06.2025, contre D : 3.842 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2024 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<b>Revenus des actions</b>					
- Dividendes	150 445	150 445	4	4	2 453
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	104 309	148 933	1 776	2 548	15 421
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA et emprunt national	346 501	530 006	2 063	5 364	54 258
<b>TOTAL</b>	<b>601 254</b>	<b>829 384</b>	<b>3 842</b>	<b>7 915</b>	<b>72 132</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2025 à D : 266.584 contre D : 2.659 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2024 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2024 sur les dépôts et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	3 635	27 447	526	939	2 578
Intérêts des certificats de dépôt	211 028	462 157	-	-	6 843
Intérêts des comptes à terme	51 920	151 722	-	-	-
Intérêts des BTCT	-	1 638	2 133	4 057	8 662
<b>TOTAL</b>	<b>266 584</b>	<b>642 963</b>	<b>2 659</b>	<b>4 996</b>	<b>18 083</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2025 à D : 106.770, contre un solde nul pour la période allant du 01.04 au 30.06.2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	106 770	345 252	-	-	141 824
<b>TOTAL</b>	<b>106 770</b>	<b>345 252</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>141 824</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 80.308 contre D : 1.551 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Commission de gestion	40 154	79 263	388	770	9 086
Commission de distribution	40 154	79 263	1 164	2 309	12 482
<b>TOTAL</b>	<b>80 308</b>	<b>158 525</b>	<b>1 551</b>	<b>3 078</b>	<b>21 568</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 18.732 contre D : 193 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Redevance CMF	13 497	26 642	131	259	3 054
TCL	3 158	5 158	22	48	529
Autres	2 077	5 856	40	136	4 010
<b>TOTAL</b>	<b>18 732</b>	<b>37 656</b>	<b>193</b>	<b>443</b>	<b>7 593</b>

<b>Note 15 : Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et du distributeur</b>					
---	--	--	--	--	--

<b>Rémunération du gestionnaire :</b>					
---------------------------------------	--	--	--	--	--

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS.

<b>Rémunération du dépositaire :</b>					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

<b>Rémunération du distributeur :</b>					
---------------------------------------	--	--	--	--	--

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit à partir du 1er janvier jusqu'au 31 octobre de l'année 2024 une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

À partir du 1er novembre 2024, et suite à la décision du conseil d'administration réuni en date du 08 octobre 2024, la commission de distribution a été ramenée à 0,25% de l'actif net quotidien.
